

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE NEUF DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gray s'est réuni à 18H30, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers communautaires le 3 février 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 71

Président de séance : Alain BLINETTE, Président.

Étaient présents : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Xavier COQUIBUS, Anaïs LOMBERGER, Patrick MARCOUX, Christelle BON, Emilie JEUDY, Dominique JACQUEY, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI, Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Florent CAMUSET (suppléant de Yohann POIROT), Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Stéphane CATALOT, Régis BRESSAND, Annick GABIOT (suppléante de Marc LAMBERT), Bruno GRADOZ (suppléant de Jean-Marc PAGEAUX), Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Alain PAUFERT, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Christophe DUREUX, Martin VALLEE, Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Yvan GUIGNOT, Danièle TARTRAT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frederic PERROTIN (suppléant de Jean-Philippe BONVALOT), Ghislain POYER (suppléant de Jean-Christophe VAGNER), Joseph CHAVECA, Olivier VUILLIER, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGEON, Alain BLINETTE, Monique OUSSET, Bernard ROYER, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Claudie GAUTHIER, Jean-Pierre SORNAY, Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER et Jean-Louis MEUNIER.

Étaient absents représentés : Didier CHEMINOT (pouvoir à Jérôme SACCOMANI), Nicolas CAILLE (pouvoir à Alain PAUFERT), Marie BRETON (pouvoir à Jérôme COLLINET), Martine OLIVIER PAQUIS (pouvoir à Christophe LAURENÇOT), Georges DE GERAUVILLIERS (pouvoir à Joseph CHAVECA), Frédérick HENNING, (pouvoir à Serge ABBEY), Isabelle BOUCLANS (pouvoir à Jean-Pierre COURIOL) et Jocelyne DEBELLEMANIERE (pouvoir à Monika VASSILEV).

Étaient absents : Thierry SAVIN, David BAUGEY (excusé), Thierry BEUCHET, Marie-Françoise MIALLET, Cédric DUVERNOY, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Didier MOREAU (excusé).

Secrétaire de séance : Christophe LAURENÇOT

TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2023
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-270

Joseph CHAVECA, *Vice-Président délégué à la Redevance Incitative*, rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2022-270 en date du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs de la redevance incitative pour l'année 2023.

Or, il convient de les modifier comme suit :

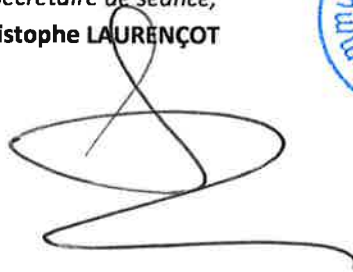
TARIF A – Usagers en résidence principale / professionnels / exceptions saisonnières / location de bacs		
Abonnement 100% comprenant 12 levées	Total	Levées supplémentaires
80L	112.00 €	8.76 €
120L/140L	154.00 €	8.76 €
240L	264.00 €	9.89 €
340L/360L	385.22 €	15.18 €
660L	747.78 €	21.88 €
TARIF B – usagers en résidence secondaire / activités saisonnières / écarts / municipaux / usager en tarif social		
Abonnement 50% comprenant 6 levées	Total	Levées supplémentaires
80L	56.00 €	8.76 €
120L/140L	77.00 €	8.76 €
240L	132.00 €	9.89 €
340L/360L	192.61 €	15.18 €
660L	373.89 €	21.88 €
TARIF C – EXCEPTIONS pour 24 levées sur l'année – convention entre le producteur et la CCVG		
Abonnement 100 % comprenant 24 levées	Total	Levées supplémentaires
120L/140L	216.30 €	8.76 €
240L	370.80 €	9.89 €
340L/360L	525.00 €	15.18 €
660L	1 020.00€	21.88 €
TARIF D – Professionnel non doté en bac ordures ménagères		
Forfait		70.00 €
TARIF E		
Sacs prépayés		4.72 €
Rouleaux de 25 sacs		118.02 €
Pénalités 80L		206.00 €

Les facturations sont établies par le SICTOM du Val de Saône pour le compte de la Communauté de Communes Val de Gray. Les bacs étant la propriété du SICTOM, en cas de dégradation les tarifs applicables sont ceux du SICTOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des tarifs de la Redevance Incitative pour l'année 2023 comme indiqués dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-Président délégué à mener l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Christophe LAURENÇOT



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,
Le Président de la CCVG,
Alain BLINETTE

